

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |

# TITRE PROFESSIONNEL (TP OVT)

## OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE

### FORMATION INITIALE



**Durée :**

**239H00 (6 semaines en organisme de formation et 1 semaine en Entreprise) + Examen.** Dans le cas d'un candidat en possession d'une carte professionnelle en cours de validité, possibilité sous certaines conditions d'une dispense de 41H00 de tronc commun ramenant la durée totale de la formation à 198H00 (5 semaines en organisme de formation et 1 semaine en entreprise).



**Obligations réglementaires :**

Le livre VI du code de la Sécurité Intérieure impose aux personnes souhaitant exercer un métier de Sécurité Privée d'obtenir, préalablement à leur entrée en formation, une autorisation délivrée par le CNAPS. Les conditions de délivrance du titre opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance doivent être conformes à l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité (respect des objectifs pédagogiques généraux et spécifiques de chaque module de formation mentionnés aux articles 7, 9 et 10 et respect des durées minimales de chaque module).



**Nombre de candidats :**

**04 minimum à 12 candidats maximum par session** afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage.



**Lieu :**

**En présentiel au Centre Convergence Formation**

**Une semaine en immersion dans entreprise vidéoprotection pour validation module vidéoprotection.**



1

CONVERGENCE Formation – [www.convergence-formation.com](http://www.convergence-formation.com)

Déclaration d'Activité enregistrée sous le N° 93060804906 du Préfet de région PACA. 802936245 RCS ANTIBES

|   |
|---|
| 2721 Chemin de St Bernard<br>06600 Antibes<br>N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557<br>N° SIRET : 802936245 00033 |
|---|

|   |
|---|
| 66 B, Avenue Pierre de Coubertin<br>06200 Nice<br>N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754<br>N° SIRET : 802936245 00041 |
|---|

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |

## AVANT PROPOS

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation TP OVT par le Ministère chargé de l'Emploi détendeur de la certification professionnelle appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

## DESCRIPTION

L'OVT assure à distance une surveillance de sites de clients (professionnels ou particuliers) dotés de systèmes d'alarmes en utilisant les dispositifs et matériels de télésurveillance, vidéosurveillance ou vidéoprotection indépendamment ou de manière complémentaire. En vidéosurveillance ou vidéoprotection, il/elle exploite les images provenant des écrans pour assurer une veille continue sur les lieux à surveiller. En télésurveillance, il/elle assure la réception, le traitement rapide et efficace des informations reçues et des événements en fonction des consignes définies.



### Public

Les candidats disposent des prérequis indispensables à l'exercice de la profession : (Expression écrite et orale en français des candidats, leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008. Un diplôme français de niveau 4 (par exemple Certificat d'Aptitude Professionnel) peut justifier du niveau B1 pour les ressortissants français.

Concernant spécifiquement les ressortissants étrangers, le test B1 tel que défini par l'Arrête du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française est obligatoire.



### Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.

FT

TÉLÉSURVEILLANCE



### Prérequis

Posséder une autorisation préalable ou provisoire délivrée par la commission régionale ou interrégionale d'agrément et de contrôle du CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité ; connaissance de la langue française, capacité à rédiger un compte-rendu par oral et par écrit (niveau test B1 du Cadre européen de référence pour les langues), savoir compter ; pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne, le titre de séjour doit avoir été délivré depuis au moins 5 ans pour le territoire français.

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |



## Objectifs

Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection.

Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions.



## Délai d'acceptation de la Convention d'entrée en formation :

Le candidat à la formation TP OVT bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



## Formateurs :

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation TP OVT. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences de l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation.



## Programme :

Le programme est divisé en 3 modules :

Module 1 : Tronc commun aux activités de sécurité privées selon l'article 7 de l'arrêté en vigueur du 27 juin 2017.

Module 2 : Selon l'article 9 de l'arrêté en vigueur du 27 juin 2017 concernant les activités de sécurité privées : Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

Module 3 : Selon l'article 10 de l'arrêté en vigueur du 27 juin 2017 concernant les activités de sécurité privées : Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection.

| MODULES           | DESCRIPTIF   | DUREE |
|-------------------|--|-------|
| <b>Module 1</b>   | Tronc commun   | 41H00 |
| <b>Thème 1</b>    | Gestion des 1ers secours   | 14H00 |
| <b>Thème 2</b>    | Environnement juridique de la sécurité privée, cadre légal de la profession  | 17H00 |
| <b>Thème 3</b>    | Transmissions des consignes  | 05H00 |
| <b>Thème 4</b>    | Gestion des risques et des situations conflictuelles   | 05H00 |
| <b>Module 2</b>   | Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions | 99H00 |
| <b>Thème 1</b>    | Gestion des risques  | 15H00 |
| <b>Thème 2</b>    | La station de télésurveillance   | 16H00 |
| <b>Thème 3</b>    | Les systèmes de sécurité électroniques   | 56H00 |
| <b>Thème 4</b>    | Structure des traitements  | 12H00 |
| <b>Module 3</b>   | Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection  | 64H00 |
| <b>Thème 1</b>    | Environnement juridique de la vidéoprotection  | 12H00 |
| <b>Thème 2</b>    | Prévention des risques terroristes   | 04H00 |
| <b>Thème 3</b>    | Prévention des autres risques d'atteintes aux biens et aux personnes   | 16H00 |
| <b>Thème 4</b>    | Vidéoprotection  | 32H00 |
| <b>Entreprise</b> | Immersion en entreprise en vidéoprotection   | 35H00 |

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |



## Matériels pédagogiques :

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

*QUIZZBOX avec manettes*

Supports de cours remis aux participants.

Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS : Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours, défibrillateur de formation et matériels de simulation de blessures. Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du TP OVT conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifie relatif à la certification des organismes de formation (article matériels affectés aux plateformes pédagogiques) ainsi que par le décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité. PC de télésurveillance et vidéoprotection à disposition avec écrans/caméras/logiciel/Alarmes anomalie et intrusion.



## Evaluation :

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/QCU/exercices pratiques pour chaque module étudié. Dossier professionnel d'évaluation rempli au fur et à mesure par le formateur pour chaque stagiaire.



## Obtention du diplôme :

|   |                  |
|---|------------------|
| 1) Phase théorique :                                      |                  |
| Questionnaire professionnel                               |                  |
| 3 parties : Tronc commun/Vidéoprotection/Télésurveillance |                  |
| <b>45 questions</b>                                       | <b>00h45 min</b> |
| 2) Phase pratique :                                       |                  |
| - Mise en situation                                       |                  |
| <b>(20 min + 50 min)</b>                                  | <b>01h10 min</b> |
| - Entretien technique                                     | <b>00h30 min</b> |
| - Entretien final   | <b>00h15 min</b> |
| <b>Durée de l'épreuve :</b>                               | <b>02h40 min</b> |

La présentation du candidat à l'examen pour l'obtention du diplôme ne sera possible que si l'ensemble des modules exigés ont été suivis.

L'obtention du titre de niveau 4 permet d'obtenir les cartes professionnelles « Opérateur en vidéoprotection » (activité 1) et « Opérateur en télésurveillance » (activité 2).

## Jury :

La composition du jury garantit son impartialité.

- 2 jurés par forcément OVT mais professionnels issus de la Sécurité Privée
- 1 juré par forcément issu de la Sécurité Privée.

Le jury délibère sur la base :

- des appréciations notées sur les grilles d'évaluation
- des appréciations notées sur la grille d'évaluation de l'entretien final
- du résultat des évaluations formatives continues
- du Dossier Professionnel mis à disposition

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |

## RNCP 37879 - TP - Opérateur en vidéoprotection et en télésurveillance

### Blocs de compétences

#### Blocs de compétences

RNCP37879BC01 - Sécuriser des personnes, des lieux et des biens à l'aide de moyens de vidéoprotection

| Liste de compétences  | Modalités d'évaluation  |
|---|---|
| <p>Veiller au fonctionnement des installations et équipements de vidéoprotection en centre d'exploitation</p> <p>Assurer la sécurisation des personnes, des lieux et des biens par un système de vidéoprotection</p> <p>Analyser et exploiter les images ou les alarmes d'un système de vidéoprotection</p> | <p><b>Mise en situation professionnelle :</b> 00 h 20 min<br/>Le candidat tire au sort un scénario composé de deux anomalies. Pendant 20 minutes, il intervient dans le respect des procédures et des consignes. Il effectue sa prise de poste, réalise une ronde vidéo ou une levée de doute, repère les comportements suspects, les situations anormales, à risque ou les dysfonctionnements grâce aux outils mis à sa disposition. Il intervient en adaptant sa méthode de travail au contexte d'intervention et rend compte sur la main courante informatisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique : 00 h 20 min<br/>Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques.<br/>Le questionnaire comporte deux parties.<br/>Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 55 min</li> </ul> |

RNCP37879BC02 - Gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions

| Liste de compétences  | Modalités d'évaluation  |
|---|---|
| <p>Veiller au fonctionnement et à la sécurité d'un centre d'exploitation en télésurveillance</p> <p>Réceptionner et traiter l'information et la communication en télésurveillance</p> <p>Apporter un conseil de niveau 1 au client en télésurveillance</p> <p>Déclencher et réguler l'intervention des personnes habilitées ou des services compétents</p> <p>S'assurer du retour de fonctionnement à la normalité des systèmes de sécurité</p> | <p><b>Mise en situation professionnelle :</b> 00 h 40 min<br/>Le candidat tire au sort un lot de scénarios composé d'une succession d'alarmes, d'anomalies ou d'événements. Pendant 20 minutes, il traite les informations et intervient en fonction des priorités dans le respect du cadre législatif et réglementaire, des consignes et des procédures internes de l'entreprise et celles définies par le client. Il rend compte sur le logiciel métier. Pendant 10 minutes, le candidat prend connaissance d'informations relatives à une entreprise fictive. Puis, pendant 10 minutes, il réceptionne un appel entrant d'un client et apporte un conseil de niveau 1. Il rend compte sur le logiciel métier ou sur une fiche réclamation client.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien technique : 00 h 15 min<br/>Le jury est en possession des résultats du questionnaire professionnel.<br/>Le candidat dispose de 5 minutes pour analyser sa pratique professionnelle. Une grille d'analyse est mise à sa disposition.<br/>Il présente son analyse et le jury le questionne pendant 10 min à partir d'un guide d'entretien.</li> <li>Questionnaire professionnel : 00 h 20 min<br/>Le candidat répond à un questionnaire à choix multiples relatif aux connaissances juridiques et techniques.<br/>Le questionnaire comporte deux parties.<br/>Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 15 min</li> </ul> |

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |

### Type d'emplois accessibles :

Agent de sécurité

Opérateur SCT1, agent de sécurité

Opérateur SCT2, opérateur en vidéoprotection et opérateur en téléassistance

Code(s) ROME :

- K1707 - Surveillance municipale
- K2503 - Sécurité et surveillance privées

### Voie d'accès

| Voie d'accès à la certification                                  | Oui | Non | Composition des jurys  | Date de dernière modification |
|--|-----|-----|--|-------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |     | X   | -  | -                             |
| En contrat d'apprentissage                                       | X   |     | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) | -                             |
| Après un parcours de formation continue                          | X   |     | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) | -                             |
| En contrat de professionnalisation                               | X   |     | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) | -                             |
| Par candidature individuelle                                     |     | X   | -  | -                             |
| Par expérience   | X   |     | Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education) | -                             |

|   |   |
|---|---|
| 2721 Chemin de St Bernard<br>06600 Antibes<br>N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557<br>N° SIRET : 802936245 00033 | 66 B, Avenue Pierre de Coubertin<br>06200 Nice<br>N° CNAPS : FOP-006-2026-04-21-20251005754<br>N° SIRET : 802936245 00041 |
|---|---|

| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |

| Tableau comparatif – Formations équivalentes à l'OVT et passerelles |          |                         |                           |  |  |
|---|----------|-------------------------|---------------------------|--|--|
| Formation   | Niveau   | Équivalence avec TP OVT | Accès aux métiers OVT     | Spécificités principales                                     | Passerelles / suites de parcours                                   |
| TP OVT – Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance           | Niveau 4 | Référence               | Oui                       | Surveillance à distance, télésurveillance et vidéoprotection | Superviseur PC, coordination télésurveillance, sûreté électronique |
| TP A2SP – Agent de sûreté et de sécurité privée                     | Niveau 4 | Équivalence partielle   | Partiel (selon missions)  | Surveillance humaine et sites sensibles                      | OVT, chef d'équipe, responsable de site                            |
| TFP APS – Agent de Prévention et de Sécurité                        | Niveau 3 | Équivalence partielle   | Non (sécurité à distance) | Surveillance humaine sur site                                | TP OVT, SSIAP 1, spécialisation sûreté                             |
| TFP A3P – Protection Physique Rapprochée                            | Niveau 4 | Équivalence partielle   | Non                       | Protection des personnes                                     | OVT, coordination sécurité, sûreté globale                         |
| CQP APS (ancienne version)  | Niveau 3 | Conditionnelle          | Non direct                | Ancien référentiel APS                                       | commun   |
| Formations internes télésurveillance (entreprises agréées)          | Variable | Conditionnelle          | Oui sous conditions       | Formation interne sur outils et procédures                   | Certification TP OVT, superviseur                                  |
| Parcours forces armées / forces de l'ordre                          | Variable | Partielle (cas par cas) | Oui sous conditions       | Expérience opérationnelle                                    | TP OVT, fonctions supervision sécurité                             |



| SIGLE | CONVERGENCE FORMATION | CREATION   | VERSION | AUTEUR      | MAJ        |
|-------|-----------------------|------------|---------|-------------|------------|
| OVT   | CASANOVA Charlène     | 01/01/2020 | 3       | LEA Valérie | 07/11/2025 |